



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 02 février 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 27 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 73

Nombre de procurations : 13

### Membres présents :

|                                       |                                |                                |
|---------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN            | Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM  | Monsieur David HAEGY           |
| Monsieur Pierre PRIBETICH             | Monsieur Laurent GOBET         | Monsieur Lionel SANCHEZ        |
| Monsieur Thierry FALCONNET            | Madame Dominique MARTIN-GENDRE | Monsieur Léo LACHAMBRE         |
| Monsieur Rémi DETANG                  | Madame Karine HUON-SAVINA      | Monsieur Samuel LONCHAMPT      |
| Madame Sladana ZIVKOVIC               | Monsieur Nicolas SCHOUTITH     | Madame Bénédicte PERSON-PICARD |
| Monsieur Jean-François DODET          | Madame Ludmila MONTEIRO        | Madame Catherine VICTOR        |
| Madame Françoise TENENBAUM            | Monsieur Jean-Michel VERPILLOT | Monsieur Gérard HERRMANN       |
| Monsieur Jean-Patrick MASSON          | Monsieur Jean-Philippe MOREL   | Madame Dominique BEGIN-CLAUDET |
| Monsieur François DESEILLE            | Madame Kildine BATAILLE        | Monsieur Jean DUBUET           |
| Monsieur Dominique GRIMPRET           | Madame Stéphanie VACHEROT      | Madame Anne PERRIN-LOUVRIER    |
| Madame Danielle JUBAN                 | Monsieur Marien LOVICH         | Monsieur Gaston FOUCHERES      |
| Monsieur Jean-Claude GIRARD           | Monsieur Christophe BERTHIER   | Monsieur Jean-Marc RETY        |
| Monsieur Philippe LEMANCEAU           | Monsieur Georges MEZUI         | Monsieur Jean-marc GONÇALVES   |
| Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN | Madame Lydie PFANDER-MENY      | Madame Catherine PAGEAUX       |
| Madame Christine MARTIN               | Monsieur Jean-François COURGEY | Monsieur Didier RELOT          |
| Monsieur Antoine HOAREAU              | Monsieur Emmanuel BICHOT       | Monsieur Patrick BAUDEMONT     |
| Monsieur Nicolas BOURNY               | Madame Caroline JACQUEMARD     | Madame Catherine GOZZI         |
| Madame Céline TONOT                   | Monsieur Stéphane CHEVALIER    | Monsieur Philippe SCHMITT      |
| Madame Nadjouda BELHADEF              | Madame Céline RENAUD           | Madame Céline RABUT            |
| Monsieur Hamid EL HASSOUNI            | Monsieur Laurent BOURGUIGNAT   | Monsieur Philippe BELLEVILLE   |
| Madame Brigitte POPARD                | Monsieur Bruno DAVID           | Monsieur Adrien GUENE          |
| Madame Océane CHARRET-GODARD          | Madame Laurence GERBET         | Madame Noëlle CABBILLARD       |
| Monsieur Denis HAMEAU                 | Madame Stéphanie MODDE         | Monsieur Cyril GAUCHER         |
| Monsieur Guillaume RUET               | Monsieur Olivier MULLER        | Monsieur Stéphane WOYNAROSKI   |
|                                       | Monsieur Patrice CHATEAU       |                                |

### Membres absents :

Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN  
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH  
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU  
Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL  
Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET  
Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE  
Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER  
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET  
Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET  
Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Rémi DETANG  
Monsieur Frédéric GOULIER pouvoir à Monsieur Jean-François DODET  
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Monsieur Adrien GUENE

---

**OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC**  
**Adhésion au CEREMA**

Construit à partir des services techniques et scientifiques de l'État, le CEREMA (Centre d'Étude et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) est aujourd'hui un établissement public partagé entre l'État et les collectivités locales. Sa vocation est d'être une ressource commune de l'ingénierie territoriale. Il intervient en complément des ressources locales et en articulation avec les ingénieries publiques et privées.

Il dispose de ressources dans de multiples domaines : stratégie de transition écologique, définition et mise en place de politiques foncières durables, maîtrise des consommations énergétiques dans le bâtiment, mobilités décarbonées, conception et optimisation des routes et infrastructures, nature en ville, Gemapi, mise en œuvre de ZFE, prévention et réduction des vulnérabilités aux risques naturels terrestres, gestion intégrée du littoral ...

Par ailleurs, le CEREMA est actuellement la structure conseil de la Direction Interrégionale des Routes Centre Est et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pour la gestion des routes nationales. Il est donc susceptible, grâce à sa bonne connaissance du patrimoine, d'apporter un soutien à la métropole dans le cadre du transfert de la RN274, et notamment pour les programmes d'entretien à venir sur la Rocade de Dijon.

L'adhésion de Dijon métropole au CEREMA permettrait, outre la participation aux instances décisionnelles aux côtés des autres collectivités, de bénéficier de nombreux avantages pratiques, notamment :

- Un traitement prioritaire de l'examen de nos demandes, la désignation d'un référent unique et l'accès à un premier niveau de conseil
- Une mobilisation du CEREMA sans appel d'offres, par simple voie conventionnelle,
- Un abattement de 5 % sur le montant des prestations du CEREMA,
- L'accès à la plateforme collaborative Expertises Territoires et à des séances de sensibilisation à destination des élus et techniciens.

Il vous est donc proposé d'accepter l'adhésion de Dijon métropole au CEREMA, moyennant une cotisation annuelle de 2 000 €, ramenée à 1 000 € pour l'année 2023.

**Le Conseil,**  
**après en avoir délibéré, décide :**

- **d'adhérer** au CEREMA à compter de l'année 2023 et pour les années suivantes,
- **d'acquitter** la cotisation annuelle correspondante, tant que l'intérêt de cette adhésion perdure,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon métropole, tout acte qui serait nécessaire à cette adhésion.

SCRUTIN      POUR : 86                                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 13 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN